

AESH

Pour un vrai STATUT

avec un vrai SALAIRE !



AESH : un métier précarisé !



140 000

AESH
à la rentrée 2025

94%

de femmes

62%

Quotité la plus fréquente
Temps partiels imposés

950 €

salaire à l'échelon 1
pour une quotité de 62%

Statut : après le rejet et face à la mobilisation, les négociations commencent !



8 janvier 2026 : rejet par le Sénat de la proposition de loi visant à accorder un statut de fonctionnaire aux AESH.

Arguments inacceptables du ministre (parlant d'un quasi-statut existant) et de certains sénateurs.



27 janvier 2026 : Audience de la FSU avec l'intersyndicale auprès des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture qui se sont déclarés ouverts à l'étude d'un véritable statut pour les AESH.



Suite aux interventions du SNES-FSU, le ministère a annoncé l'ouverture de négociations avec deux premières réunions de travail prévues en mai et en juin.



AESH : pour le statut, la mobilisation continue !

Pétition intersyndicale :

« AESH, un vrai métier : un vrai corps de fonctionnaire ! »

Plus de 100 000 signatures !



*Flashez le QR code
pour signer*



AESH

Nous exigeons :

→ Création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B

→ Augmentation des salaires

→ Temps complet pour un accompagnement élève de 24h

→ Fin des PIAL, PAS et de la politique de mutualisation des moyens



Pour une école réellement inclusive,
le SNES-FSU revendique notamment :

- une baisse des effectifs dans toutes les classes;
- le recrutement d'AESH à hauteur des besoins réels ;
- le recrutement de personnels en nombre suffisant pour un véritable travail en équipe pluri-professionnelle (professeur-es, psyEN, AESH, CPE ...).

